

En route pour Glasgow - L'Accord de Paris

20 Septembre 2021

Le prochain rendez-vous sur le climat aura lieu à Glasgow en Écosse du 1er au 12 novembre. Ce sera la première réunion des gouvernements, trois mois après la publication du rapport du GIEC sur le climat.

Cette grande conférence est très attendue. D'abord parce qu'elle se situe 5 ans après l'Accord de Paris sur le climat et que 5 ans est une échéance clé dans l'Accord. Ensuite, le rapport du GIEC indique la nécessité d'agir très vite et de façon brutale pour rester dans les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Les pays signataires de cet accord sur le climat doivent indiquer les objectifs qu'ils se fixent pour s'inscrire dans la transition vers une allure soutenable, cohérente avec les accords de 2015 à Paris. Ces indicateurs seront lus à l'aune du récent rapport du GIEC. Les trajectoires ainsi définies devront être compatibles avec la rupture proposée par les experts de l'ONU.

* * *

Revenons sur l'accord de Paris qui a défini le cadre dans lequel s'inscrivent les négociations de Glasgow. **Cet accord a été signé par 196 pays** ou parties avec pour cible **d'agir collectivement afin de limiter la hausse de la température globale** à nettement moins de 2°C au-dessus de la moyenne préindustrielle et plutôt proche de 1.5°C.

Cet accord définit une dynamique collective dont la finalité est la limitation de la hausse de la température globale. C'est la première fois qu'un accord de ce type est passé. Jusqu'à présent les particularités de chacun l'emportaient. Cela avait été le cas lors du sommet de Copenhague en 2009.

Pour que l'accord soit efficace collectivement il faut que chaque pays ou partie s'engage à respecter une trajectoire d'émission de Gaz à Effet de Serre qui soit compatible avec l'objectif collectif. Chacun doit s'engager indépendamment des autres et ainsi contribuer à cet objectif. Attendre que les autres interviennent avant d'agir est la pire des solutions, celle qui mènerait systématiquement à l'échec.

La mise à jour de ces engagements doit se faire tous les 5 ans. Cela devait être le cas en 2020 mais cette obligation a été reportée d'un an du fait de la pandémie. Les pays ou parties devaient déposer la mise à jour des trajectoires définies en 2015 avant le 31 juillet dernier. Tous ne l'ont pas encore fait.

Au regard du rapport du GIEC les engagements pris pourront être appréhendés à l'aune de la trajectoire définie dans le rapport des Nations Unies. **Cette comparaison sera d'autant plus urgente que pour la première étape depuis la signature de l'accord, les grands pays sont généralement en retard par rapport à leurs engagements initiaux mais aussi par rapport à ce qui devrait être fait pour satisfaire à la trajectoire menant à la neutralité carbone en 2050.**

Dans l'Accord de Paris est aussi mis en avant la nécessité de coopération entre pays développés et pays en développement. Sur la finance et la technologie, les pays développés ont un leadership qu'ils doivent mettre à profit pour faciliter le financement de la lutte contre le changement climatique tout en orientant les choix technologiques. Ce leadership doit en même temps être redistribué vers les pays en développement. Cela fait partie de la dynamique commune au cœur de l'Accord de Paris.

Le dernier point est la mise en place d'un nouveau cadre dont l'objet sera de disposer en 2024 et en toute transparence des objectifs définis et des mesures prises pour y parvenir. La lutte contre le dérèglement climatique est l'affaire de tous les citoyens et chacun doit pouvoir avoir accès à l'information.

* * *

Le monde est face à son plus formidable défi. La lutte contre le changement climatique doit être l'objectif ambitieux de chacun d'entre nous.

La semaine prochaine nous parlerons du concept clé de l'Accord de Paris qu'est la neutralité carbone.

Mentions Légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. - Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.